



Information déchèteries

La collecte des déchets d'activités de soins à risque infectieux en place dans 6 déchèteries du SBA

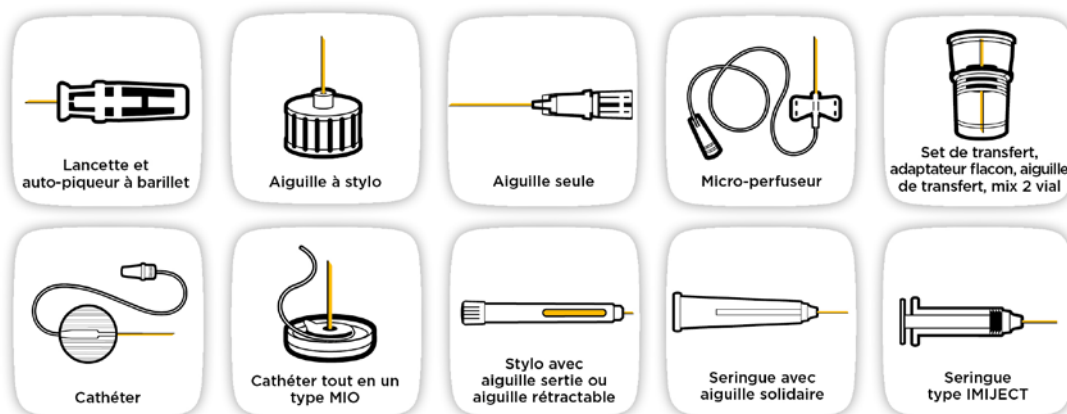
Les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) peuvent désormais être déposés par les particuliers dans les déchèteries de Lezoux, Veyre-Monton, Riom, St-Rémy-sur-Durolle, Billom et Aigueperse. Un nouveau service qui permet aux patients en auto-traitement de pouvoir évacuer leurs déchets infectieux, tout en favorisant la sécurité du personnel de collecte et de tri. Certaines pharmacies et laboratoires de biologie médicale peuvent également proposer ce service, depuis le 1^{er} janvier 2011.

Cette collecte s'effectue en partenariat avec l'éco-organisme [DASTRI](#) qui met en place progressivement la filière de collecte et de traitement des déchets à risque infectieux.

De quels déchets parle-t-on ?

On parle ici des déchets de soins à risque infectieux **piquants, coupants et tranchants** : aiguilles, seringues, cathéter, micro-perfuseur...

LES 10 CATÉGORIES DE PIQUANTS, COUPANTS ET TRANCHANTS (PCT)



La collecte, comment ?

En raison du risque infectieux élevé que présente ce type de déchet, la collecte ne s'effectue exclusivement qu'à l'aide de boîtes à aiguilles qui se retirent en pharmacie (obligation réglementaire).



Une fois la boîte remplie, l'utilisateur peut se rendre en déchèterie et la confier au gardien, qui la déposera dans une caisse sécurisée prévue à cet effet.

Quels déchets de soins ne peut-on pas déposer ?

- ⇒ **Les médicaments**, qui sont à déposer dans les pharmacies.
- ⇒ **Les pansements, compresses, gants**, qui peuvent être déposés dans le bac vert (ordures ménagères).

Et après ?

L'éco-organisme [DASTRI](http://www.dastri.fr) organise l'acheminement des déchets (effectué par un opérateur de proximité) depuis les déchèteries vers un site de prétraitement pour désinfection ou incinération. Les contenants, à usage unique, sont détruits.

Infos pratiques

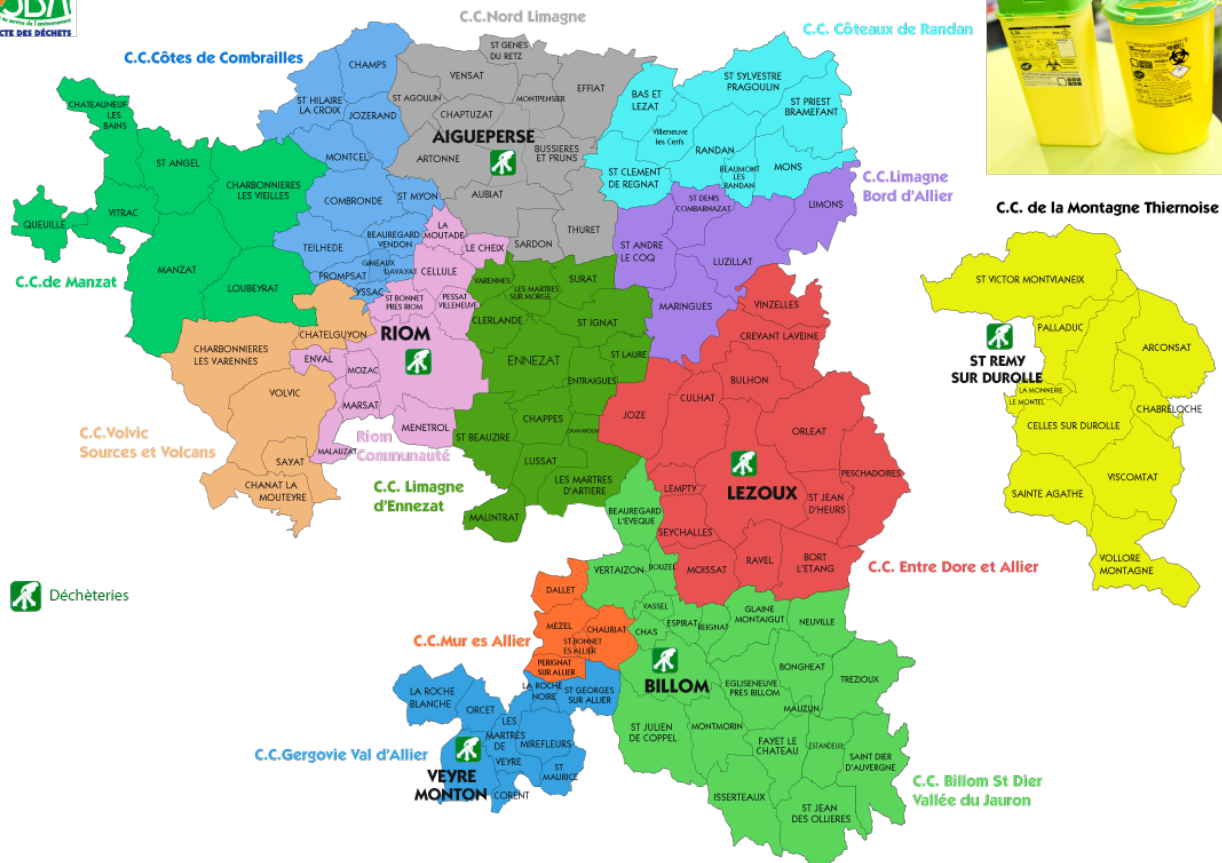
Pour des raisons techniques, seules 6 déchèteries du territoire récupèrent les DASRI à ce jour. Le SBA rappelle toutefois que l'ensemble des usagers des déchèteries du SBA ont accès à l'ensemble des sites, notamment ceux qui collectent davantage de déchets.

Une carte d'accès aux déchèteries du SBA est nécessaire pour déposer ses déchets.

Les usagers doivent confier leurs DASRI (boîtes) aux gardiens. Tout comme les déchets toxiques et dangereux, les usagers ne sont pas habilités à déposer ce type de déchet dans les caisses correspondantes, par mesure de sécurité. Les gardiens sont également présents pour conseiller les usagers.



Où déposer ses DASRI ?



Aigueperse / RN 9, lieu-dit Les Granges, du mardi au samedi -> 8h30-12h30 et 13h30-18h30 (horaires d'été)

Billom / Route de Montmorin, le lundi matin -> 8h30 à 12h30 et du mardi au samedi -> 8h30-12h30 et 13h30-18h30 (horaires d'été)

Lezoux / Route de Ravel, du lundi au vendredi -> 8h-12h30 et 13h30-19h, le samedi -> 8h-19h (horaires d'été)

Riom / RD 211, lieu-dit Maupertuis, du lundi au vendredi -> 8h-12h30 et 13h30-19h, le samedi -> 8h-19h (horaires d'été)

St-Rémy-sur-Durolle / chemin des Goyons -> du mardi au samedi 8h30-12h30 et 13h30-18h30 (horaires d'été)

Veyre-Monton / RD 213, du lundi au vendredi -> 8h-12h30 et 13h30 -19h, le samedi -> 8h-19h (horaires d'été)

+ d'infos : service communication du SBA / 04.73.647.550

Syndicat du Bois de l'Aumône – 13 rue Joaquin Perez Carretero – Zone de Layat II – 63200 RIOM
04.73.647.444 – conseilusager@sba63.fr – www.sba63.fr